

Les infos

Vendredi 2 Février 2007



GANJA !

C'était prévisible, l'interdiction de fumer applicable au 1^{er} février a donné lieu à toutes sortes de perles. La meilleure, c'est celle du gouvernement, qui a ordonné aux services de l'inspection du travail d'effectuer des contrôles et faire respecter la loi... sans leur donner évidemment les moyens pour le faire. Déjà débordés, rien que pour faire respecter les consignes de sécurité sur les chantiers et le droit du travail dans les PME, ils sont censés arpenter nos couloirs pour verbaliser les contrevenants. Côté services intérieurs, on prévoit la mise en place de « rondiers », qui seraient chargés de relever, manu militari si nécessaire, l'identité des enfumeurs... Dans un tel climat, certains ont vu une belle occasion de faire preuve de leur autorité, comme au CRCM de Lille. Encore une fois, sur la plateforme téléphonique, la direction a voulu en rajouter, en interdisant de sortir pour fumer. Après avoir évoqué un vague prétexte de sécurité et menacé de sanctions ceux qui sortiraient, provoquant ainsi le premier acte d'insubordination collectif sur la plateforme, la direction a du finalement reculer ! Dans la mesure où la Société Générale ne veut pas installer de locaux fumeurs, rappelons donc que les consignes officielles sont de laisser sortir les fumeurs... Reste la médiatique question du temps perdu à fumer. Calculée à la minute par les journaux télévisés, on se contentera, sans prendre

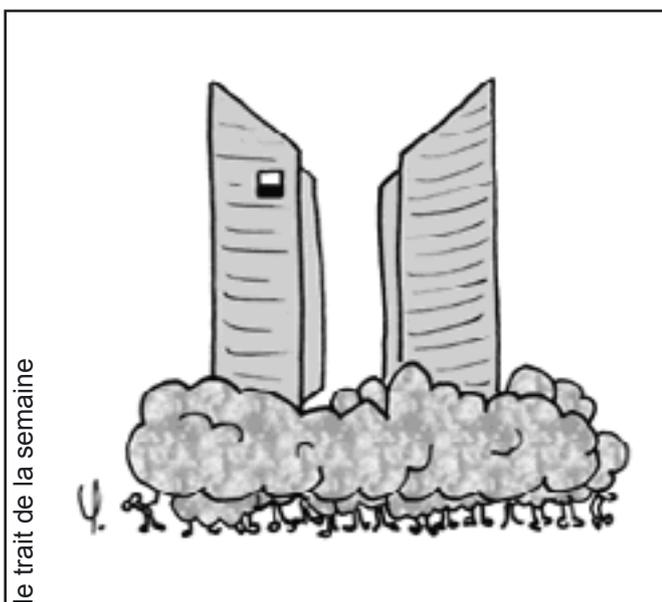
parti pour la cigarette, de noter que ce genre de calcul pourrait aussi s'appliquer au temps consacré à passer des coups de fils personnels, à boire des cafés au distributeur, à causer de la santé du petit, voire à un déjeuner d'affaires !

RETOUR VERS LE PASSÉ

Le SNB et SUD ont obtenu du tribunal l'annulation de l'accord permettant l'organisation du vote électronique aux prochaines élections du CE des services centraux. On notera que le tribunal n'a rien trouvé à redire à l'organisation du vote elle-même, se contentant de relever qu'en l'absence de leur signature, l'accord devait être annulé. Ainsi, si l'on s'en tient à ce jugement qui peut faire l'objet d'un appel, nous pourrions en revenir à un vote papier, avec bureaux de vote constitués par des volontaires désignés d'office, un parcours du combattant pour parvenir au bon endroit, et à des files d'attente qui en découragent plus d'un... Rappelons que le précédent CE peut se targuer d'être le plus mal élu de l'histoire des CE de la Société Générale avec un taux d'abstention record de 60% ! C'est ainsi que curieusement, le soupçon d'un vote électronique qui pourrait être truqué prévaut sur la conscience de la gravité de la situation découlant de modalités de vote dépassées ! Il est vrai qu'à SUD, on pensait que le fait de pouvoir présenter des listes allait tout changer... et pourtant, la présence de ces derniers n'a pas empêché l'abstention d'augmenter encore ! Et dire que c'est la CGT qu'on accuse d'archaïsme...

FLASHÉ À 80.000 DE MOYENNE

On ne pouvait pas laisser passer l'interview de notre préféré Président dans le « Parisien libéré ». Daniel y annonce que, « en moyenne » chaque salarié actionnaire dispose d'un portefeuille de 80.000€ ... oubliant de préciser que la moyenne entre 3,5 millions et 12 actions, c'est 1,750 millions. C'est comme ça qu'on passe pour des nababs !



CGT Société Générale - SPB Société Générale
Paris La Défense 92972 CX - 01.42.14.30.68
cgt.sg@wanadoo.fr - spb.sg@laposte.net
Internet : www.premiumwanadoo.com/cgt.sg/
Intranet : Portail SG, Salariés France, Espace syndical, CGT